



## Conseil municipal d'Offlanges

### Compte rendu de la réunion du 15 juin 2026

**Présents** : BROIGNIEZ Véronique, LENOBLE Alexandre, LORMET Philippe, GRAS-LAPLANTE Estelle, BONIN Bérengère (partie à 21h), THABARD Nicolas (arrivé à 19h54), VEURIOT Hélène, HAWECKER Marion, BONNIN Léo (arrivé à 19h54).

**Excusés** : GRAS Jean-Michel pouvoir à GRAS-LAPLANTE Estelle, DOMINICUS Stéphane pouvoir à LENOBLE Alexandre,

**Secrétaire** : GRAS-LAPLANTE Estelle

- 19h15 : Début avec une séance photo pour le trombinoscope du site internet et du BIO. Manque Léo BONNIN, Nicolas THABARD et Jean-Michel GRAS, photos à faire ultérieurement
- 19h36 : Début officiel de la séance.
- 19h38 : Excuses du maire, absent pour raison familiale.

#### **1. Approbation du compte rendu précédent**

Le compte rendu du conseil municipal du 04/05/2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **2. Demandes de subventions**

- La Crèche "Les Petits Nounours" remercie la commune pour la subvention accordée.
- L'Association sportive du collège de Pesmes demande une subvention. Un seul enfant de la commune est concerné. Le conseil décide d'allouer 50 € (montant identique à celui accordé par enfant pour l'école primaire).
- Le Souvenir Français demande une subvention. Après examen de son budget (financement de projets scolaires liés au devoir de mémoire), le conseil décide d'allouer 100 €.

#### **3. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs**

- Titulaires : GRAS Jean-Michel, BONNIN Léo, LORMET Philippe, HAWECKER Marion, LENOBLE Alexandre, DOMINICUS Stéphane.
- Suppléants : BROIGNIEZ Véronique, VEURIOT Hélène, THABARD Nicolas, GRAS-LAPLANTE Estelle, BONIN Bérengère, THABARD Jean-Claude.

#### **5. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

- Tribunal : Didier TIGNOLET.
- Communal : Léo BONNIN.
- Administration : Gisèle THABARD (en cas de refus, Hélène VEURIOT se propose).

#### **6. Avenant au mur de soutènement**

- Retard constaté : la livraison était initialement prévue pour le 22 mai 2026. Les travaux ont malgré tout bien avancé : le mur est terminé, la couverture posée, manque le garde-corps.
- Décision du conseil : L'entreprise REMY est retenue pour la réalisation du garde-corps. Devis : 28 560 € HT
- Justification : moins cher, délai de livraison plus rapide, cahier des charges validé par le SIDEC

## **7. Convention de location de la halle**

- Validation du contrat : le contrat de location proposé par la commission est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

- Tarifs de location (applicables dès 2026) :

Caution de 1000€

*Pour les habitants d'Offlanges :*

50 € par week-end (particuliers et professionnels).

Gratuit pour les associations dont le siège social est situé à Offlanges.

*À partir de 2027 : Ouverture de la location aux extérieurs (non-habitants) :*

Tarif unique : 100 € par week-end (particuliers, professionnels et associations).

- Mesures complémentaires :

Suite à un incident, les élus décident la pose d'une chaîne à l'entrée du chemin pour limiter l'accès aux véhicules.

Information à l'agriculteur : la commune devra informer l'agriculteur qu'il ne pourra désormais plus exploiter le terrain.

## **8. Devis en cours et achats validés**

- Réfrigérateur professionnel pour la salle des fêtes (remplacement de l'ancien, maintenant installé à la halle), Fournisseur : Entreprise DAVET (Moissey), pour 1 500 €.
- Réparation de la VMC du logement communal par l'Entrepreneur Cédric BARBIER (Offlanges) pour 180 €.
- Devis pour le remplacement des Velux retenu à l'unanimité par l'entreprise FRANCH'ABRIS (Brans) pour 2 204.40€.

*21h00 : Départ de Bérengère pour un impératif professionnel.*

## **9. Facturation électronique des ventes de bois par l'ONF**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, la réforme nationale de la facturation électronique (article 289 bis du Code général des impôts) s'imposera aux collectivités qui devront émettre leurs factures dématérialisées via Chorus Pro.

Concernant les collectivités propriétaires d'une forêt qui vendent des coupes de bois, jusqu'à présent, l'ONF facturait pour leur compte ces ventes de bois à leurs acheteurs.

Le Conseil décide de confier la facturation électronique à l'ONF et accepte les termes de la convention correspondante.

## **10. Glissement de terrain**

Concertations : Entre le carrier, l'ONF, Natura 2000 et les représentants de la commune.

Constat : la Sécurisation du site est indispensable (site dangereux) et à la charge du carrier.

Mesures validées :

- Panneaux d'information : Validés et prévus par l'ONF.
- Clôtures « du haut » à réparer et entretenir par le carrier pour sécuriser.
- Délimiter, sécuriser et interdire l'accès au site effondré
- la commune restera vigilante et s'assurera de la réalisation de ces travaux en bonne et due forme
- Sur proposition de M. GUESPIN (ONF), le conseil décide de demander une expertise complémentaire,

**11. Questions diverses**

- a) Missions et horaires de Christophe DEBAIZE (employé municipal) sont reprecisées.
- b) Point fait par Philippe au sujet des commissions "fossés" et " association foncière" : Sujets à repreciser ultérieurement.
- c) Communication :
  - Réédition du BIO (bulletin d'information) 10 ans après le dernier numéro
  - Création des pages Facebook et Instagram pour la commune.
- d) Problèmes techniques :
  - Fuite d'eau dans les toilettes de la salle des fêtes.
  - Fonctionnement de la microstation d'épuration de la Mairie.
- e) Événements :
  - Proposition du Maire d'une fête communale à la halle pour le 14 juillet
  - Décision : Report à une date ultérieure pour des raisons d'organisation.
  - Date retenue : 9 août pour la fête du village.
  - Travaux à prévoir : Jeu de quilles et terrain de pétanque.
  - Besoin : Mobilisation de bénévoles et des conseillers !
- f) On évoque aussi l'aménagement du "bois" à côté : promenade pédagogique avec restauration et sauvegarde de la mare qui se dégrade.
- g) Plantation d'arbres fruitiers au fond du terrain...

*22h30 : clôture de la séance*

La 1<sup>ère</sup> Adjointe,  
BROIGNIEZ Véronique



